

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 9

Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Muriel RENOU par Carole DUGOUCHET

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: David RIVIERE

Secrétaire de séance: Serge LANGLES

Objet: Etude et validation devis réfection chemin communal - 2023_5_2

Le Maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué de refaire 500 m d'un chemin communal endommagé sur la commune, au niveau de la Boissière..

3 devis ont été demandés.

Après avoir étudié les 3 devis le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider le devis de la société LESCOUT TP pour un montant de 7 356 € HT.

Et donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et ans susdits.

Le Secrétaire

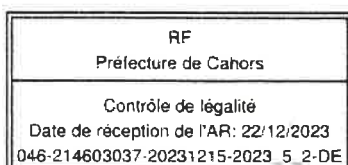
Serge LANGLES



Le Maire

Christophe BENAC

Publié sur le site de la commune le :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 / 12 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 01 / 20 24